

CLUB ORGANISATEUR	NOM DU CLUB: YACHT CLUB BASQUE - N°1
LOCALISATION	Baie de Ciboure – Saint Jean de Luz
DESIGNATION DE LA REGATE SELECTIVE	SELECTIVE DE LIGUE N° 3/2017 01 et 02 avril 2017
AVIS DE COURSE - SERIES : Optimist, Open Bic, Laser, RS FEVA, 420, Intersérie Dériveur	

RAPPEL PREALABLE

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

1. REGLES :

- 1.1. La régata sera régie par les règles de course à la voile ISAF 2017 – 2020.
- 1.2. Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.
- 1.3. Les règles d'équipement pour les voiliers,
- 1.4. Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- 1.5. Les règlements des Championnats fédéraux et des classements nationaux, ainsi que les règles du Championnat de Ligue de voile nouvelle aquitaine.
- 1.6. Les règles de course modifiées par le présent avis de course sont :
Signaux de course, 35, A5, annexe P

2. PUBLICITE

Application de la régulation 20 de l'ISAF (code de publicité), et des prescriptions de la Fédération Française de Voile.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte aux séries : Optimist, Open Bic, Laser, 420, RS FEVA, Intersérie Dériveur

Les bateaux admis doivent s'inscrire en complétant le formulaire joint.

5. DROITS A PAYER

Droits d'inscription (**maximum**) du 1^{er} SEPTEMBRE 2016 au 31 Août 2017 : **7,00 € par coureur et par journée**,

	OPTIMIST : 14€	Double : 28 €	SOLITAIRES - WINDSURF : 14 €
--	----------------	---------------	------------------------------

7. PROGRAMME PROVISOIRE

Programme	Date	Heure
Inscriptions	Le 01 avril 2017	De 9h30 à 11h30
Clôture des inscriptions	Le 01 avril 2017	11h30
Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau	Le 01 avril 2017	13h00
Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau	Le 02 avril 2017	10h30
Nombre prévisionnel de courses	7 selon conditions locales	

8. JAUGE

Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.

9. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions.

10. SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

Port de	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Saint Jean de Luz		01 avril	14h23	20h38	87
		02 avril	15h14	9h11	79

11. LES PARCOURS

Les parcours seront définis par les annexes aux instructions de course.

12. SYSTEME DE PENALITE

Les règles 44.1 et 44.2 sont modifiées de sorte qu'une pénalité de rotation d'un seul tour, comprenant un virement de bord et un empannage, est exigée. La règle B4 des R.C.V s'applique pour les Windsurfs.

L'annexe P s'appliquera.

13. CLASSEMENT

13.1 Le système de classement est le suivant : A MINIMA

13.2 Une course doit être validée pour constituer une série.

13.3 (a) Quand moins de 2 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

(c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

20. DÉCHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

22. INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription, les licences F.F.V.COMPETITION, valides, un certificat médical de moins d'un an et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

22.1 Informations concernant l'hébergement et les campings.

Résidence Hôtelière du Golf	TEL : 05 59 08 40 00
Office du tourisme de SAINT JEAN DE LUTZ	TEL : 05 59 26 03 16
Office du tourisme de CIBOURE	TEL : 05 59 47 64 56
CENTRE LEO LAGRANGE	TEL : 05 59 47 04 79
V V F	TEL : 05 59 47 39 74
RESIDENCE MAEVA	TEL : 05 59 47 67 00

22.2 Description des possibilités de repas.

POSSIBILITEE DE PARTICIPER AU REPAS DU CLUB, nombre de places limitées à 80, Tarif 25 euros, réservation en ligne sur le site du Yacht Club Basque

22.3 Les membres du comité de course et du jury.

Président Comité de Course : Boris ROHOU

Président Comité de Course : Roland DANO

Président du Jury : Bertrand COUDERT

22.4 Les exigences spécifiques de mouillage ou de rangement.

Compte tenu du coefficient de marée, la cale du port de SOCOA ne sera accessible pour les bateaux à moteur jusqu'à 10h00, au-delà impossibilité de mettre à l'eau.